



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 76527

### Texte de la question

M. Jean-Claude Flory attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur l'importance des accidents domestiques, qui font plus de quatre millions de blessés et près de 19 000 morts par an. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer si le Gouvernement compte déclarer ceux-ci « grande cause nationale en 2011 » et mener une campagne de prévention conséquente sur le sujet.

### Texte de la réponse

Près de 19 000 personnes décèdent chaque année en France d'un accident de la vie courante (AcVC). C'est pourquoi le Gouvernement se mobilise pour sensibiliser le public aux risques de la vie courante et lui permettre d'anticiper les risques en l'informant sur les moyens de les prévenir. Le Gouvernement a mis en place, depuis de nombreuses années, une politique active de prévention basée sur, une coopération institutionnelle matérialisée par le Plan national de prévention des accidents de la vie courante. Le portail créé, en partenariat entre les services de la direction générale, de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) et ceux de la santé, a été ouvert au public le 8 janvier 2009 ([www.stopauxaccidentsquotidiens.fr](http://www.stopauxaccidentsquotidiens.fr)) est d'ailleurs une des réalisations concrètes de ce plan. En février 2010, dans la poursuite de ces actions, Hervé Novelli a chargé le Président de la commission de la sécurité des consommateurs de constituer un comité de pilotage réunissant l'ensemble des acteurs souhaitant porter les accidents de la vie courante au rang de grande cause nationale, afin de préparer une éventuelle candidature au rang de grande cause nationale pour 2011.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Claude Flory](#)

**Circonscription :** Ardèche (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 76527

**Rubrique :** Sécurité publique

**Ministère interrogé :** Santé et sports

**Ministère attributaire :** Commerce, artisanat, pme,tourisme, services et consommation

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 13 avril 2010, page 4181

**Réponse publiée le :** 20 juillet 2010, page 8107